

ARRÊTÉ MODIFICATIF PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE À LA
MISE EN CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DU LOTISSEMENT DU QUAI DU CLOS DES ROSES
AVEC LES RÈGLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, VALANT PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT (PLUIH)
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,

Vu l'arrêté n°131 – 2020 prescrivant l'enquête publique relative à la mise en concordance du règlement du lotissement du Quai du Clos des Roses avec les règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) de l'ARC,

Procède à la modification de l'Article 4 de l'arrêté cité ci-dessus, portant sur les dates de permanences du commissaire enquêteur. L'Article 4, dans sa nouvelle rédaction, est le suivant :

ARTICLE 4 – DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE, DURÉE ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

La présente enquête sera ouverte **le vendredi 20 novembre 2020** pour une durée de **32 jours** soit jusqu'au **lundi 21 décembre 2020**.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, conformément au calendrier suivant :

Dates	Heures	Lieux
Lundi 23 novembre 2020	14h30-17h00	Mairie de Compiègne Place de l'hôtel de ville
Samedi 05 décembre 2020	9h30-12h00	Mairie de Compiègne Place de l'hôtel de ville
Lundi 21 décembre 2020	14h30-17h00	Mairie de Compiègne Place de l'hôtel de ville

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, des permanences téléphoniques seront également organisées le :

- Lundi 23 novembre 2020 de 14H à 14H30
- Samedi 05 décembre 2020 de 9H à 9H30
- Lundi 21 décembre 2020 de 14H à 14H30

Le commissaire enquêteur pourra être contacté au numéro suivant : 03 44 4 073 94.

Fait à COMPIEGNE, le 03.11.2020

Le Vice-Président de l'ARC

en charge de l'Urbanisme et des Grands Projets,



Benjamin OURY